

Compte-rendu de l'assemblée générale 2021



En présentiel à Anvers et en ligne, 6 novembre 2021

Eirik Birkeland, Président de l'AEC, accueille les membres de l'AEC et déclare ouverte l'assemblée générale de l'AEC. Il fait le point sur la particularité de cette assemblée générale, organisée pour la première fois dans un format hybride réunissant des participants en ligne et en présentiel.

En octobre, la communauté AEC a été informée qu'il n'y aurait pas d'élections au Conseil de l'AEC cette année. Il n'y avait aucune candidature au siège qui deviendra vacant quand Ingeborg Radok-Žádná arrivera au terme de son second mandat. L'année prochaine, le Conseil de l'AEC Council se composera donc de onze membres jusqu'aux prochaines élections. La situation est en parfaite conformité avec statuts de l'AEC dont l'article 5.2. stipule : « Le Conseil se composera d'un minimum de six et d'un maximum de douze personnes. » et l'article 5.3. : « Un Conseil ou un Comité exécutif incomplet demeure compétent, en dépit de l'obligation d'élire les membres manquants. »

1. Compte-rendu de l'assemblée générale 2020

- ✓ L'assemblée générale approuve le compte-rendu de l'AG 2020.

2. Rapport du président : rapport annuel sur les activités de 2020 et jusqu'à novembre 2021

- Un rapport détaillé de l'année 2020 se trouvant dans le rapport annuel de l'AEC (disponible sur le [site internet de l'AEC](#)), le président concentre son intervention sur les activités et réalisations de l'AEC en 2020-21.
- L'année 2021 a été très productive pour l'AEC. Après l'été, progressivement, les activités ont pu s'organiser à nouveau en présentiel. Le Conseil de l'AEC s'est réuni une fois en ligne et deux fois en présentiel. Les membres du Bureau ont travaillé principalement en télétravail presque toute l'année. La plupart des activités liées aux projets se sont déroulées en ligne. Les événements ont eu lieu en ligne puis, à partir de septembre, sous format hybride.

LE CONSEIL DE L'AEC

- Le Conseil de l'AEC a tenu une réunion en ligne en avril et deux réunions en présentiel, en septembre à Prague et en novembre à Anvers. Les trois réunions du Comité exécutif, organisées entre les réunions du Conseil (10 décembre 2021, 16 février 2022 et 14 juin 2022) ont eu lieu exclusivement en ligne, en raison des circonstances liées à la pandémie. Le directeur et le président sont en contact régulier, presque toutes les semaines.
- En coopération avec le Bureau, le conseil a travaillé à la mise en œuvre du plan stratégique actuel et à la planification des années à venir. Plus particulièrement, le Conseil a :

- Réfléchi et planché sur le contenu de la nouvelle candidature dans le cadre du programme « Europe créative » [candidature soumise en août]
- Préparé la révision du plan stratégique 2016-2023
- Préparé, suivi et mené une réflexion sur les activités de 2021 :
 - les événements et plateformes, en particulier le Congrès de l'AEC
 - les projets, en particulier « Soutenir et renforcer la Musique dans la Société » (AEC-SMS)
 - les relations extérieures, les activités de lobbying et la communication
- Examiné les questions liées à l'adhésion
- Suivi les résultats du personnel et les finances (surtout par rapport aux implications de la crise du Covid-19)
- Réfléchi à adapter le travail aux besoins des membres de l'Association, dans le contexte de la crise du Covid et au-delà.

Le Conseil de l'AEC se compose des représentants suivants :

Président :	Eirik Birkeland	Norvège
Vice-Présidentes :	Elisabeth Gutjahr	Autriche
	Deborah Kelleher	Irlande
Secrétaire général :	Harrie van den Elsen	Pays-Bas
Membres du Conseil :	Jeffrey Sharkey	Royaume-Uni
	Ivana Perković	Serbie
	Kathleen Coessens	Belgique
	Ingeborg Radok Žádná	République tchèque
	Claire Michon	France
	Lucia Di Cecca	Italie
	Zdzisław Łapinski	Pologne
	Rico Gubler	Allemagne
Co-optés :	Bernard Lanskey	Singapour
	Miranda Harmer	Royaume-Uni
	Eline Accoe	Belgique

Changements au sein du Bureau de l'AEC

- Stefan Gies, Linda Messas, Paulina Gut, Sara Primiterra, Alfonso Guerra, Barbara Lalić et Chiara Conciatori ont poursuivi leurs fonctions à leurs postes respectifs.
- Plusieurs étudiants stagiaires ont rejoint l'équipe au cours de 2021

ACTIVITÉS DE L’AEC conformément aux piliers du Plan stratégique :

Pilier 1: Amélioration de la qualité dans l’enseignement musical supérieur

- Les travaux de l’AEC concernant l’apprentissage centré sur l’étudiant, la numérisation, l’entrepreneuriat et l’internationalisation ont considérablement avancé grâce à l’engagement des divers groupes de travail (WG) dédiés à ces thématiques dans le cadre du projet SMS.
- L’AEC a organisé 5 événements (2 en ligne et 3 hybrides) au cours desquels le personnel et les étudiants d’établissements de la communauté ont pu discuter, trouver et échanger des idées.
 - Pop and Jazz Platform, en ligne (11-13 février 2021)
 - Conférence EPARM, en ligne (18-20 mars 2021)
 - Rencontre IRC, Vigo, Espagne (16-18 septembre 2021)
 - Réunion de la Plateforme AEC Musique ancienne, Trossingen, Allemagne (8-9 octobre 2021)
 - Congrès annuel et AG de l’AEC, Anvers, Belgique (4-6 novembre 2021)
- Coopération avec MusiQuE

Pilier 2 : Reconnaissance de la valeur de la musique et de son enseignement dans la société

- L’AEC a réalisé d’importants progrès dans l’étude du potentiel et des défis contemporains auxquels sont confrontés les musiciens et les établissements d’EMS dans la société. La publication du document académique du WG 1 (projet SMS) sur « L’Artiste, un faiseur dans la société » marque une étape importante de ces travaux.
- L’AEC a également contribué à promouvoir l’éveil musical de la petite enfance par le biais du projet SMS.

Pilier 3 : Promotion de la participation, de l’intégration et de la diversité

- L’AEC a considérablement avancé dans son étude de la diversité et de l’intégration, grâce au WG 2 (dédié à la diversité) du projet SMS. De plus, la première assemblée du projet sur les relations de pouvoir s’est tenue en ligne en septembre.
- L’AEC a continué à promouvoir la participation et la diversité dans le cadre de ses propres activités, notamment en encourageant les diverses régions à fournir retours et avis.
- Grâce au WG « Étudiant », l’AEC a poursuivi son travail en vue de renforcer la voix et la participation étudiantes au sein de l’association (notamment dans sa planification stratégique et ses activités), et plus généralement dans l’enseignement musical supérieur. Les membres du WG « Étudiant » ont réalisé d’importantes avancées en vue de la création de l’Association européenne des étudiants des arts du spectacle.

Pilier 4 : Renforcement des partenariats et interactions avec les parties prenantes

L’AEC a particulièrement travaillé au maintien de ses collaborations avec les partenaires malgré la crise du Covid-19 :

- L’élection de Stefan Gies au conseil d’administration de Culture Action Europe a généré des synergies utiles dans la coopération au quotidien avec des organismes

partenaires et renforcé la coopération dans le domaine des activités communes de plaidoyer.

- La participation d'Eirik Brikeland et de Harrie van den Elsen en qualité de membres du conseil d'administration du Conseil européen de la musique a renforcé la coopération dans le domaine des activités communes de plaidoyer.
- Sous la direction de l'AEC, un groupe de travail informel réunissant 12 organismes et réseaux transnationaux s'occupant de recherche artistique a été mis sur pied au cours de l'été 2019. Au terme d'une année de travail intensif, le groupe a approuvé le libellé d'une formulation alternative garantissant la pleine reconnaissance de la recherche artistique dans le manuel de Frascati de l'OECD. Le groupe est désormais en contact avec des représentants du comité éditorial du manuel de Frascati afin de négocier l'application de nos suggestions dans sa prochaine édition.
- Le groupe de travail permanent de SCHEME, réunissant des organisations faïtières européennes du secteur de l'enseignement musical, a poursuivi sa collaboration.
- De son côté, l'AEC a poursuivi sa collaboration avec des partenaires représentant le marché du travail de la musique et es arts de la scène, comme Pearle* (Ligue européenne des associations d'employeurs du spectacle), Opera Europa et le Centre international Musique + Média IMZ.

PROJETS DE L'AEC EN 2021

- Le Congrès 2021 de l'AEC a mis un point final au projet SMS : au cœur des activités et des actions de l'Association depuis 2018, le projet a permis à l'AEC d'étudier et de traiter diverses questions essentielles pour la viabilité de nos institutions et de tout le secteur. Tous les groupes de travail SMS ont produit des résultats considérables. Le résultat final du projet se trouve dans la [brochure SMS](#)

L'AEC est également impliquée dans les projets suivants :

- Soutenir la Musique dans la Société (SMS)
- News in Map, Erasmus+, 2019-2021
- Académie européenne d'opéra, Erasmus+, 2019-2021
- Opera Incanto, Europe créative, 2018-2021
- SWING, Erasmus+, 2018-2021
- DEMUSIS, Erasmus+, 2019-2022
- ECMA PRO, Europe créative, 2020-2024
- PRIhME, Erasmus+, 2020-2023
- HarMA+, Erasmus+, 2020-2023
- RAPPLab, Erasmus+, 2020-2023
- LOTUS, Erasmus+, 2020-2023
- METRIC, 2019-...

3. Approbation de la révision des statuts de l'AEC

Lors de l'AG 2020, le quorum nécessaire pour l'approbation de la révision des statuts de l'AEC n'avait pas été atteint. Cette même version des statuts révisés est à nouveau présentée cette année pour approbation par les membres de l'Association.

Avant de procéder au vote, le président Eirik Birkeland attire l'attention sur l'article 12 des statuts actuels : « Le nombre de membres actifs participant à un vote concernant tout amendement des articles de l'association doit être au moins d'un tiers des membres éligibles au moment du vote pour que celui-ci soit valide. » L'AEC compte actuellement 249 membres actifs : il faut donc que 83 membres actifs votent. Les statuts stipulent en outre : « Une résolution concernant l'amendement des statuts de l'Association ne peut être adoptée qu'à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés lors de la réunion. »

Pour des raisons techniques liées au système de vote en ligne, le président informe les membres que le vote sera ouvert pendant toute la durée de la réunion et que les résultats seront proclamés à la fin.

✓ L'assemblée générale approuve les Statuts révisés de l'AEC (86 suffrages exprimés, 79 pour, 1 contre, 6 abstentions).

4. Approbation de la révision du Plan stratégique de l'AEC (2016-2023)

L'année dernière, l'assemblée générale avait approuvé l'extension du Plan stratégique à 2 années supplémentaires, soit jusqu'en 2023. Cette extension impliquait une révision du Plan Stratégique. Le Conseil et le Bureau ont travaillé à la révision du plan cette année.

La vice-présidente Deborah Kelleher présente la version révisée du plan stratégique de l'AEC et résume les principales différences par rapport à la version précédente.

✓ L'assemblée générale approuve la révision du Plan stratégique (2016-2023) (77 suffrages exprimés, 76 pour, 0 contre, 1 abstention).

5. Plan d'action 2022 et Stratégie de Communication

Stefan Gies et Linda Messas présentent le contenu du nouveau projet « Europe Créative ».

Intitulé « *Empowering artists as Makers in Society* », le nouveau projet s'inscrit dans la continuité du projet SMS dont il consolidera les résultats et conclusions.

Le projet comprendra les lots de travaux ou *work packages* (WP) suivants :

- WP1 : Gestion et coordination du projet
- WP2 : Réseautage d'organismes et de personnes dans toute l'Europe et au-delà
- WP3 : Formation et conseil aux professionnels
- WP4 : Représentation du secteur et activités de plaidoyer
- WP5 : Collecte et diffusion de données, d'information et de bonnes pratiques
- WP6 : Communication et diffusion
- WP7 : Renforcement des capacités du secteur de l'EMS à former des artistes en faiseurs dans la société

- WP8 : Soutien à la diversité, l'intégration & la parité des sexes

Le projet prévoit la création de huit groupes de travail, chacun composé de représentants d'établissements d'EMS, d'un étudiant, d'un membre du Bureau de l'AEC et, dans certains cas, de partenaires externes. Trois groupes spéciaux (*task forces*) sont également prévus : il s'agira de petits groupes dédiés à une tâche spécifique.

Chiara Conciatori, responsable de la communication de l'AEC, présente la stratégie de communication.

L'année prochaine, l'AEC renforcera ses efforts de communication pour atteindre plus de personnes au sein des établissements membres de sa communauté. L'AEC souhaite sensibiliser sa communauté sur les ressources et les outils développés pour elle, en particulier dans le cadre du projet AEC-SMS (Soutenir et renforcer la musique dans la société).

Pour atteindre ces objectifs, l'AEC utilisera divers canaux de communication et notamment le nouveau site internet de l'Association, le nouveau système amélioré de publipostage, et les médias sociaux.

6. Rapport financier du secrétaire général

Harrie van den Elsen, secrétaire général de l'AEC, présente le rapport financier. Le rapport couvre les cinq sujets suivants :

- Comptes de l'AEC pour 2020
- Approbation des propositions de cotisations d'adhésion pour 2022
- Approbation des résultats prévisionnels pour 2021
- Approbation de la proposition de budget pour 2022
- Nomination des vérificateurs externes pour les comptes de 2021

Comptes annuels de l'exercice 2020

Le secrétaire général informe les participants que les vérificateurs externes Małgorzata Sternal (Académie de musique Krzysztof Penderecki, Cracovie) et Peter Tornquist (Académie norvégienne de musique, Oslo) ont tous deux recommandé l'approbation des comptes de 2020. Il les remercie pour leur travail.

- ✓ Les comptes annuels 2020 avaient été approuvés en amont de l'AG par un vote en ligne : 79 suffrages exprimés, 75 pour, 1 contre, 3 abstentions.

Proposition de tarifs de cotisation pour 2022

Conformément aux principes du Plan de viabilité approuvé à l'AG de 2017, il est proposé ce qui suit :

- Les pays sont regroupés en 10 catégories différentes en fonction de leur RIB 2019.
- Tous les tarifs de cotisation d'adhésion pour 2021 sont ajustés sur le taux d'inflation (+1.5%).

- En outre, pour les membres actifs basés dans les pays suivants : Luxembourg, Suisse, Norvège, Irlande, Islande, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Belgique, Finlande, France, R-U et Italie, les cotisations d'adhésion seront relevées d'1/4 de l'augmentation globale envisagée d'ici 2022.
 - Une hausse de 25% s'applique aux établissements de plus de 700 étudiants, et une baisse de 25% à ceux de moins de 200 étudiants. Aucun ajustement de cotisation pour les établissements comptant de 200 à 700 étudiants.
 - Comme les années précédentes, une réduction de 5% s'appliquera à la somme demandée indiquée sur le document, pour tout règlement effectué en faveur de l'AEC avant le 01/04/2021.
 - De plus, une réduction de 10% est offerte aux établissements membres adhérents à l'AEC et à l'ELIA, si les étudiants concernés par l'un et l'autre organisme sont bien comptés deux fois.
- ✓ L'assemblée générale approuve les propositions de tarifs de cotisation d'adhésion pour 2021 (74 suffrages exprimés, 65 voix pour, 2 contre, 7 abstentions)

Prévisions de résultats 2021

Le résultat escompté pour 2021 est de 10 296,84 €.

Revenus 2021

- Sur la base des principes du Plan de viabilité, les revenus de l'AEC issus des cotisations ont continué à augmenter en 2021.
- Les revenus issus des inscriptions aux événements ont augmenté par rapport à 2020, car 2 événements ont pu se dérouler à nouveau en présentiel.
- En ce qui concerne les revenus issus des subventions de projets : la subvention allouée au projet SMS reste au niveau de celle de 2020 mais nous nous attendons à une augmentation des revenus issus d'autres projets (en raison du lancement de nouveaux projets).
- Les revenus issus du service EASY resteront stables et nous avons reçu une indemnité pour la coordination du réseau METRIC.
- Enfin, il convient de noter que MusiQuE a sollicité auprès du Conseil de l'AEC une renégociation des montants remboursés chaque année à l'Association (pour les coûts de personnel mis à disposition de MusiQuE par l'AEC). De fait, la crise du Covid a considérablement impacté MusiQuE et entraîné un fort ralentissement des activités d'évaluation en 2020-2021. L'AEC a consenti à diminuer le pourcentage des frais de personnel remboursés en 2021 par MusiQuE.

Dépenses 2021

- Les frais de personnel vont augmenter (en raison de l'indexation et d'une allocation mensuelle liée au télétravail).
- Les frais liés aux événements ont été couverts presque entièrement par le budget du projet SMS. Les frais de bureau devraient revenir au niveau de 2019. Les frais de déplacement ont considérablement diminué.

- Les dépenses liées au projet SMS reviendront au niveau de 2019 et les dépenses liées à d'autres projets augmenteront.
- Enfin, les frais de service d'EASY augmenteront légèrement.

✓ L'assemblée générale approuve le budget 2021 (69 suffrages exprimés, 69 pour, 0 contre, 0 abstentions)

Proposition de budget pour 2022

Harrie van den Elsen présente deux scénarios budgétaires pour 2022, selon le résultat de la candidature au programme Europe créative.

Dans la première proposition, un scénario prudent prévoit que la Commission européenne ne retient pas la candidature au programme Europe créative. Dans ce cas, le budget montre un résultat de 1 634,86 €.

Dans la seconde proposition, le scénario prévoit le financement total du projet Europe créative. Dans ce cas, le budget montre un résultat de 13 621,18 €.

Revenus 2022

- Dans les deux scénarios, et sur les principes du Plan de viabilité, les revenus issus des cotisations d'adhésion continueront à augmenter en 2022.
- Pour le moment, nous comptons sur un revenu issu d'inscriptions aux événements, dans la perspective d'événements en présentiel.
- En ce qui concerne les subventions de projets :
 - Si la subvention du nouveau projet n'est pas accordée, l'association pourra néanmoins compter sur le financement des autres projets en cours.
 - Si la subvention du nouveau projet est accordée, l'association transférera une partie des financements des autres projets en cours au budget de l'année 2023.
- Les autres sources de revenus sont similaires dans les deux scénarios.

Dépenses 2021

Si l'AEC n'obtient pas la nouvelle subvention (voir la première colonne orange):

- Les frais de personnel de bureau seront réduits (1 collaborateur part en janvier et ne sera pas remplacé).
- Les frais liés aux événements augmenteront considérablement puisqu'ils ne seront pas intégrés dans le cadre des dépenses liées au nouveau projet.
- Aucune dépense liée au nouveau projet.
- Enfin, les autres volets de dépenses sont similaires dans les deux scénarios.

✓ L'assemblée générale approuve la proposition de budget pour 2022 (75 suffrages exprimés, 73 pour, 0 contre, 2 abstentions)

Nomination de deux vérificateurs pour les comptes de 2020

- ✓ L'assemblée générale approuve la nomination des deux vérificateurs externes des comptes pour 2021 : Małgorzata Sternal, Académie de musique de Cracovie (second mandat) et Mario Carrillo, Centro Superior Música Creativa, Madrid (75 suffrages exprimés, 72 pour, 0 contre, 2 abstentions)

7. Questions relatives à MusiQuE, l'agence européenne d'assurance qualité pour la musique

Gordon Munro, président du conseil de MusiQuE, informe l'assemblée générale des récentes activités de MusiQuE pendant la période 2020-2021) et de son évolution.

En janvier 2022, un siège deviendra vacant au Conseil de MusiQuE. L'agence a lancé un appel à candidatures parmi les établissements membres de la communauté AEC en septembre 2021.

Le Conseil de l'AEC demande à l'assemblée générale d'approuver les trois recommandations de candidats proposés par l'AEC.

- ✓ L'assemblée générale approuve la recommandation ci-dessous du Conseil de l'AEC au Conseil de MusiQuE : « Pour le Conseil de *MusiQuE*, le Conseil de l'AEC nomme les candidats suivants (par ordre alphabétique) : Anna Maria Bordin, Lies Colman et Julia Peters, en raison de leurs solides compétences, connaissances et expérience. » (77 suffrages exprimés, 72 pour, 0 contre, 5 abstentions).

8. Confirmation des nouvelles adhésions, des retraits et des adhésions expirées

Sont acceptés en qualité de membres actifs les établissements suivants :

- Maltepe University Conservatory (Turquie)
- National Academy of Advanced Orchestral Studies (Portugal)
- Conservatoire municipal Pilea-Hortiatis (Grèce)
- Conservatorio Statale di Musica "C. G. da Venosa" (Italie)
- Conservatoire de l'université Bahçeşehir (Turquie)
- Istituto Superiore di Studi Musicali Giuseppe Verdi (Italie)

Sont acceptés en qualité de membres associés les établissements suivants :

- Fondazione Centro di Musicologia Walter Stauffer (Italie)
- Académie de musique du Qatar (Qatar)

Ont retiré leur adhésion les établissements suivants :

- Association Chinese Culture Music & Art (Pays-Bas)
- Linnaeus University, Department of Music and Art (Suède)
- Université Antonine - Institut Supérieur de Musique (Liban)
- Conservatorio Superior de Música de Aragón (Espagne)

Enfin, au terme de 2 années de non paiement de cotisation, les adhésions ne sont pas renouvelées. Ont ainsi expiré en 2021 les adhésions suivantes :

- Istituto Superiore di Studi Musicali P. Mascagni (Italie)

- Ege University, Turkish Music State Conservatory (Turquie)
- Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique du Québec (Canada)

Fin 2021, l'AEC compte 287 adhérents.

9. Prochains congrès

- 2022 : CNSMD Lyon, Lyon
- 2023 : Koninklijk Conservatorium Den Haag, La Haye

10. Questions diverses

Aucune